

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Grand-Couronne, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire.

Présents : Julie LESAGE, Pascale LE MOAL, Hamid BELAGGOUNE, Karima BAZIZ, Guillaume CHARLEMEIN, Manuella DE ARAUJO, Pricio TIARCI, Hélène PELLI, Bernadette GRUEL, Patrick DUBOC, Alain EVENO, Lynda BENTIFRAOUINE, Sébastien GUERSENT, Cédric STOCKLEY, Julien SALEH, Marion RENAUDAT, Hélène KAFI, Denis SAGOT, Laurence LEFEBVRE, Julien DUGNOL, Salomé DUVAL, Patrick VESCHAMBES, Bruno COURTOIS.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Fabrice RAOULT donne procuration à Pascale LE MOAL.
Taner KOTAN donne procuration à Hélène KAFI.
Sébastien BRAILLARD donne procuration à Manuelle DE ARAUJO.
Cathy SEBTI donne procuration à Hamid BELAGGOUNE.
Secilya KOTAN donne procuration à Julien SALEH.
Souhila BAKOUR donne procuration à Denis SAGOT.

Monsieur Sébastien GUERSENT a été désigné secrétaire de séance.

DFIN01-12032024 – Débat sur le Rapport des Orientations Budgétaires 2024.

Vu les articles L. 2312-1 et suivants et l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales ;

RAPPORT

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) prescrit par le code général des collectivités territoriales constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit avec sa présentation, donner lieu à un débat dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif, délai applicable à la Nomenclature M57.

Le rapport est présenté dans le dossier du Conseil municipal du 12 mars 2024. Il sera pris acte du débat par une délibération de l'assemblée délibérante du même jour.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. CHARLEMEIN,

Le Conseil Municipal,

Prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240312-DFIN01-12032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 25/03/2024

Le Secrétaire de séance,

Sébastien GUERSENT



Julie LESAGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240312-DFIN01-12032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 25/03/2024

Préambule

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans dix semaines qui précèdent l'examen du budget par l'assemblée délibérante. (Articles L2312-1 et L5217-14-10 du CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

I. Conjoncture économique

Vers une stabilisation de l'inflation européenne

- Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 2,9 % en décembre 2023, contre 2,4 % en novembre. Un an plus tôt, le taux était de 9,2 %.
- Dans l'Union européenne l'inflation annuelle était de 3,4 % en décembre 2023, contre 3,1 % en novembre. Un an plus tôt, le taux était de 10,4 %.
- En décembre, la plus forte contribution au taux d'inflation annuel de la zone euro est venue des services (+1,74 points de pourcentage, pp), suivis de l'alimentation, de l'alcool et du tabac (+1,21 pp), des biens industriels non énergétiques (+0,66 pp) et de l'énergie. (-0,68 pp).
- Cette nouvelle hausse s'explique uniquement par un moindre reflux des prix de l'énergie en décembre. Ils ont reculé de 6,7% par rapport au même mois de l'an passé, mais en novembre cette baisse avait atteint 11,5%.
- La hausse des prix de l'alimentation (y compris alcool et tabac) s'est infléchie, à 6,1% en décembre, après 6,9% le mois précédent.
- Quant à la hausse des tarifs des services, elle s'est maintenue à 4% sur un an en décembre, celle des biens industriels a reculé à 2,5%, soit 0,4 point de moins que le mois précédent.

Une fin d'année 2023 difficile avec reprise de croissance fragile qui se profile

- Les prévisions de croissance de l'économie française ne cessent d'être revues à la baisse. Après l'OCDE et l'Insee ces dernières semaines, c'est la Banque de France qui a dégradé sa prévision mardi 19 décembre. Elle table désormais sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de +0,8% en 2023, contre +0,9% jusqu'ici. Cette révision tient compte d'un troisième trimestre dans le rouge (-0,1%), pénalisé par des investissements et une consommation des ménages sans vigueur.
- Or, si le pays a enregistré un troisième trimestre 2023 négatif, le PIB devrait progresser de +0,1% entre octobre et décembre, selon la Banque de France, qui précise toutefois que ces projections s'inscrivent dans un contexte géopolitique « hautement incertain ». L'Insee table, lui, sur une croissance nulle en fin d'année.
- Le taux de chômage, qui augmenterait en passant de 7,3% en 2023 à 7,8% en 2025, repartirait à la baisse en 2026 (7,6%). Ce niveau demeure assez éloigné du plein emploi (soit 5% de chômage) promis par l'exécutif.

Une reprise de l'inflation en fin d'année mais qui devrait baisser en 2024

- En décembre, la hausse des prix en France a légèrement accéléré à 3,7 % sur un an, après 3,5 % en novembre, selon l'estimation provisoire de l'Insee publiée jeudi 25 janvier.
- Cette remontée s'explique par l'accélération de la hausse des prix de l'énergie et des services : les premiers ont affiché une hausse de 5,6% sur un an, contre 3,1% en novembre, tandis que les seconds ont grimpé de 3,1 % (après 2,8 %). En revanche, l'inflation sur les produits alimentaires a ralenti à 7,1% sur un an. Les prix des produits manufacturés ont également montré une forme de ralentissement.
- Pour 2024, tous les économistes tablent sur une poursuite du ralentissement de l'inflation, même s'ils ne sont pas d'accord sur le tempo. L'Insee la voit ainsi à 2,6 %, sur un an en juin prochain.
- L'inflation alimentaire devrait poursuivre son reflux - elle pourrait tomber à 1,9% sur un an à fin juin, selon l'Insee - dans le sillage du recul des prix agricoles à la production (- 10% sur un an).
- Sauf mauvaise surprise, l'inflation en 2024 devrait en principe être soutenue par les prix des services. Ceux-ci sont très dépendants des coûts salariaux. Or, beaucoup d'économistes s'attendent à ce que les salaires augmentent plus vite que la hausse des prix.

L'électricité

La demande mondiale d'électricité a augmenté de 2,2% en 2023, soit moins que la croissance de 2,4% observée en 2022.

Tandis que la Chine, l'Inde et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ont connu une croissance robuste de la demande d'électricité en 2023, les économies avancées ont enregistré des baisses substantielles en raison d'un environnement macroéconomique morose lié aux hausses de taux successives pour faire face à une inflation élevée, qui ont réduit la production manufacturière et industrielle.

La demande mondiale d'électricité devrait augmenter à un rythme plus rapide au cours des trois prochaines années, avec une croissance moyenne de 3,4% par an jusqu'en 2026. La consommation d'électricité des centres de données, de l'intelligence artificielle (IA) et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026

Le pétrole

C'est surtout le bond de la production d'hydrocarbures aux Etats-Unis, faisant de l'Amérique du Nord le premier producteur de pétrole au monde, qui bouleverse les cartes du marché pétrolier. D'autres pays producteurs, notamment africains, refusent de baisser leur production pour privilégier leurs propres objectifs de recettes, alors que la Russie en guerre a accepté de réduire sa production de 0,5 million de barils par jour.

Au final, l'OPEP se retrouve généralement seul à réduire sa production pour faire monter les prix mais cette réduction de production est vite compensée par les Etats-Unis et d'autres producteurs qui souhaitent gagner des parts de marché.

L'offre mondiale de pétrole devrait augmenter de 1,5 million de barils par jour pour atteindre un nouveau sommet de 103,5 millions de barils par jour en 2024.

Le gaz naturel

À la suite du choc de l'offre de gaz de 2022, les marchés du gaz naturel ont évolué vers un rééquilibrage progressif en 2023 grâce à des mesures politiques opportunes, à des forces de marché efficaces et des conditions météorologiques favorables. Les prix du gaz sont en baisse significative par rapport à leurs sommets de 2022

Les prix ont continué d'afficher une volatilité élevée tout au long de 2023, reflétant l'incertitude de l'offre. Cependant, les marchés du gaz naturel devraient renouer avec la croissance en 2024. La croissance de la demande devrait se concentrer sur les marchés à croissance rapide de l'Asie-Pacifique et des pays riches en gaz d'Afrique et du Moyen-Orient. L'augmentation de la demande de gaz sera soutenue par l'industrie ainsi que par les secteurs résidentiel et commercial.

Les denrées alimentaires

L'indice des prix des denrées alimentaires de base calculé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est en baisse de 15,4% sur l'année pour les céréales, "reflétant des marchés mondiaux bien approvisionnés", contrastant avec la flambée des prix de 2022 liée à la guerre en Ukraine.

Les prix mondiaux de l'ensemble des denrées alimentaires ont baissé de 13,7% en 2023 par rapport à l'année précédente, avec un repli marqué pour les huiles végétales et les céréales, a indiqué vendredi 19 janvier la FAO.

Ce repli est d'autant plus notable pour les céréales, blé et maïs en tête, que l'indice FAO des prix du riz a lui augmenté de 21% sur cette période, en grande partie en raison des inquiétudes concernant l'impact potentiel du phénomène climatique El Niño sur la production mondiale et du fait de restrictions à l'exportation imposées par l'Inde.

La plus forte baisse vient des huiles végétales, qui chutent de 32,7% en 2023, par rapport à 2022 (malgré une hausse du prix de l'huile d'olive compensée par les baisses des autres huiles végétales). Un repli qui se poursuit en décembre, "l'huile de soja en particulier étant affectée par un ralentissement de la demande du secteur du biodiesel ainsi que par l'amélioration des conditions météorologiques dans les principales zones de culture du Brésil", précise la FAO.

II. Synthèse des orientations nationales

LPFP 2023-2027

- 1- L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités est fixée à 54,95Md€ en 2024
- 2- Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national afin de faire contribuer les collectivités un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent ; devra être présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes) le cas échéant.
- 3- Considéré comme un « *pacte de défiance* » par les associations représentatives des collectivités locales, le pacte de confiance proposé en 2022 a finalement été supprimé de la LPFP 2023-2027. Le mécanisme de sanction initialement prévu a été jugé trop contraignant et comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

- 4- Des concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.
- 5- Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à +4,8% en 2023 et à +2,0% en 2024.

LF 2024

1. Une réforme des indicateurs financiers qui se poursuit pour le potentiel fiscal avec une fraction de correction qui passe de 90% à 80% et pour l'effort fiscal qui voit sa fraction de correction passer de 100% en 2023 à 90% en 2024 (par dérogation).
2. Un abondement stable des dotations de péréquation verticale de +320 M€ (comme en 2023) et un écrêtement de la dotation forfaitaire toujours suspendu pour 2024. +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité, dont 60 M€ seront financés par l'écrêtement de la CPS.
3. Des fonds de péréquation (FPIC et FSRIF) qui restent stables.
4. Suppression de la CVAE : une clé de répartition reconduite à l'identique en 2024.
5. Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 3,90% en 2024 et une fraction de TVA qui restera dynamique.
6. Une LF de soutien à l'investissement local vert : une nouvelle annexe pour favoriser la transition écologique.

III. Le budget de la commune

A. Les recettes du budget communal

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Attribution de Compensation (comprenant la TEOM à partir du BS 2021)	7 811 007	7 843 379	7 843 379	8 243 895	8 243 895	8 243 895
Dotation de Solidarité Communautaire (déduction de la TEOM à partir du BS 2021)	642 955	642 955	642 955	274 821	274 821	284 716
FNGIR (Le fonds national de garantie individuelle de ressources)	652 747	652 747	653 247	653 247	653 247	653 247
FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	89 769	90 903	89 498	47 744	91 207	89 444
Les contributions Directes suite à la mise en œuvre de la réforme de la TH	7 113 298	7 291 705	7 370 933	4 774 895	5 091 451	5 265 997
Allocations compensatrices TFPB dont locaux industriels et TFPNB	68 405	69 423	69 423	2 896 611	2 894 658	3 125 676
La Taxe additionnelle sur les droits de mutation	160 000	170 000	190 000	190 000	150 000	145 000
La Taxe sur la consommation finale d'Electricité	152 207	153 729	156 000	150 000	149 000	170 000
La Taxe sur les pylônes électriques	106 560	109 260	116 724	118 215	122 507	128 520
La Taxe locale sur la publicité extérieure	12 000	12 000	13 000	26 000	26 000	26 000
	16 808 948	17 036 101	17 145 159	17 375 428	17 696 786	18 132 495

La fiscalité communale

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) constituent les principaux postes de recettes de la ville de Grand-Couronne. L'AC a pour objectif de neutraliser les transferts de fiscalité et de compétences entre les communes membres et la MRN.

La DSC est attendue à 284 716€.

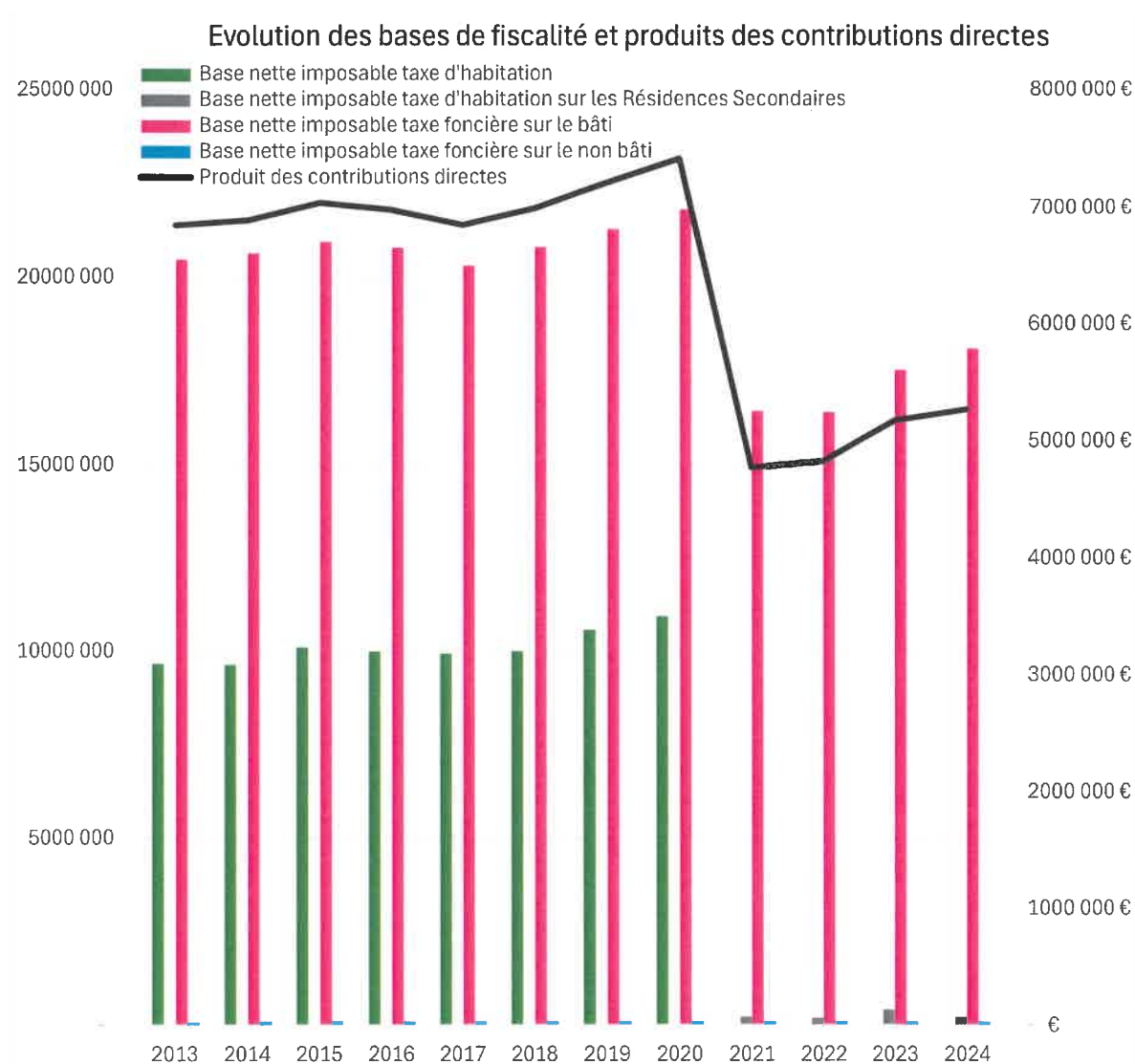
Le FNGIR (le Fonds nationale de garantie individuelle de ressources) est stable.

Le FPIC (le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : pour rappel, sont bénéficiaires du FPIC 60% des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique composé à 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé et à 20% de l'effort fiscal.

Au sein de l'ensemble intercommunal, l'EPCI perçoit une part du reversement au prorata du CIF

(coefficient d'intégration fiscal), puis les communes se répartissent le reste de l'attribution (régime de droit commun). Il est en baisse pour 2024.

Les contributions directes représentent une part significative des recettes.



En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire. Ce coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il était de 3,4% en 2022, 7,1% en 2023 et évalué à 3,9% pour 2024 en raison du contexte inflationniste.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus de TH (taxe d'Habitation) que sur les résidences secondaires (THRS). Les fortes évolutions sur la THRS en 2023 (+ 112,7%) sont liées à la mise en place du « service numérique GMBI ». Une hypothèse d'évolution prudente est retenue en 2024 (prévision 2023 de

l'état fiscal 1259 +3,9%) en raison d'une réévaluation de base qui risque d'intervenir à la suite de sa mise en place.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune perçoit un produit supplémentaire de taxe foncière sur le bâti issu du transfert du taux départemental du foncier bâti à son profit (qui était de 25,36%). Un coefficient correcteur de 0,656451 vient remédier à sa surcompensation.

Depuis 2021, les bases de TFB sont impactées par la réforme des locaux industriels qui résulte de la volonté du gouvernement de baisser à hauteur de 10 milliards d'euros les impôts de production. Les produits perdus par la ville sont compensés par des allocations compensatrices.

Les droits de mutation ont connu une baisse importante sur 2023, l'hypothèse prudente liée au manque de visibilité sur cette recette permet de chiffrer ceux-ci à 145 000€ en 2024.

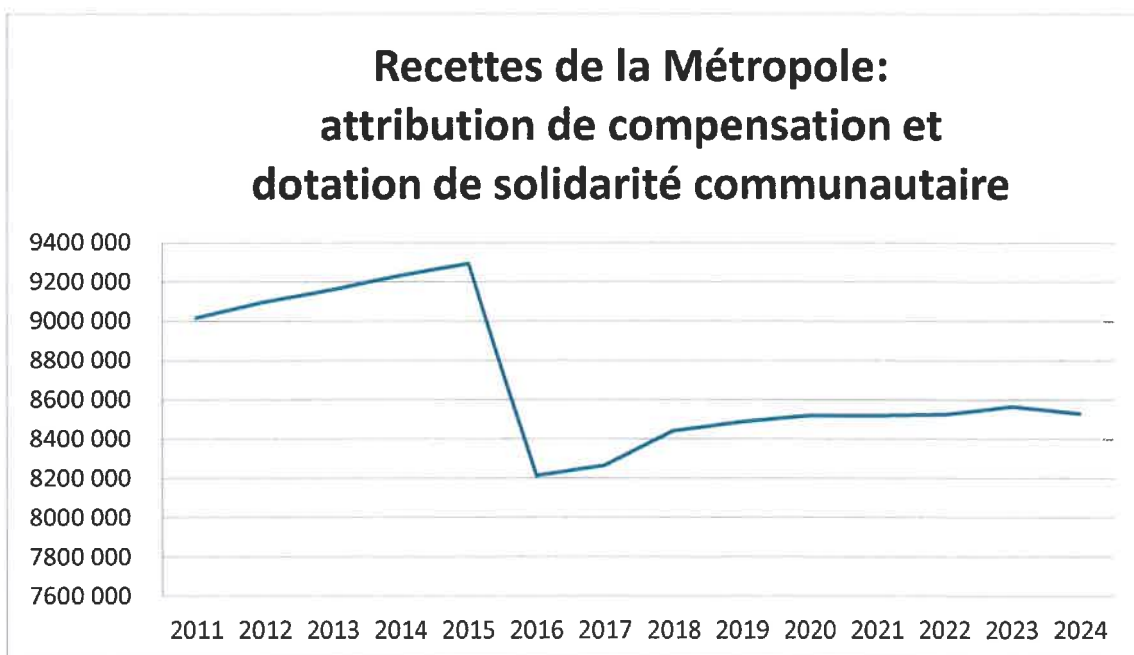
La taxe sur l'électricité est prévue prudemment à la baisse en 2024.

La taxe sur les pylônes est en hausse constante et est estimée à 128 520€.

Les taxes sur la publicité devraient se stabiliser à 26 000€ par an.

Les recettes issues de la Métropole Rouen Normandie

En 2023, la ville a perçu de la MRN la somme de 8 243 895€ pour l'attribution de la compensation (AC) et 284 716€ dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire. A cette somme s'ajoute l'aide à l'enseignement artistique. Le fonds de concours en fonctionnement pour la piscine est identique soit 100 000€.



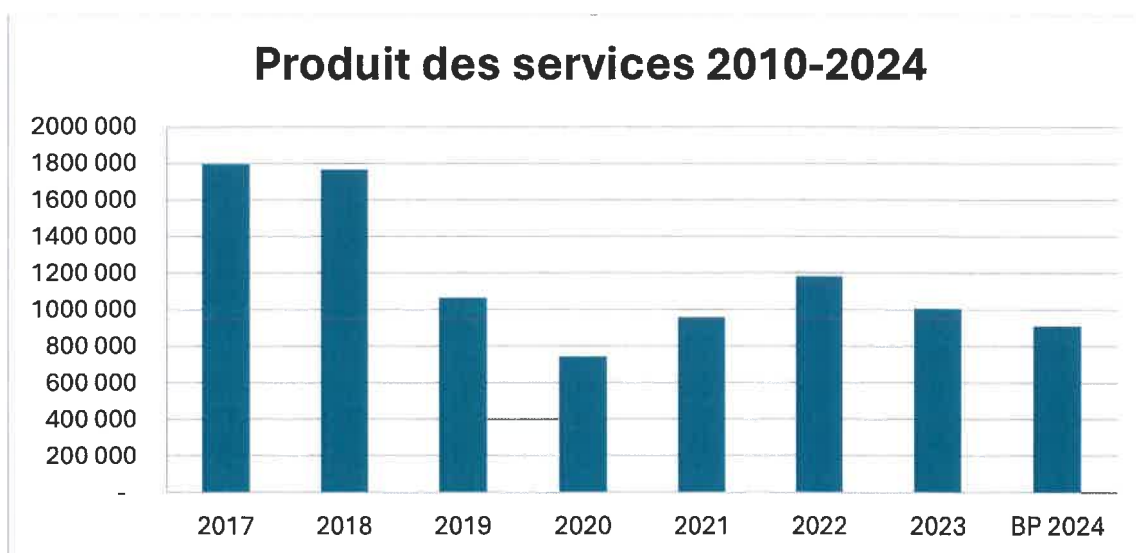
Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat de 2017 à 2024

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de base	-	-	-	-	-	-	-	-
DSR (Dotation de Solidarité Rurale)	-	92 187	90 779	91 280	91 667	92 216	107 600	127 553
DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)	325 952	347 231	365 565	383 386	401 160	420 373	444 402	472 540
Compensations TFB (y compris sur les locaux industriels) et TFNB	52 650	67 029	68 405	69 423	2 895 967	2 744 665	3 013 677	3 125 676
DCRTP	343 589	343 589	330 272	323 805	323 805	323 805	323 805	314 805
FCTVA en fonctionnement	-	15 295	7 481	27 842	46 734	36 008	8 867	-
Total	724 208	867 349	864 521	897 756	3 761 354	3 619 089	3 900 374	4 040 574

Seule la DCRTP devrait de nouveau être diminuée. Elle ne l'était plus depuis 2021.

Les produits d'Exploitation



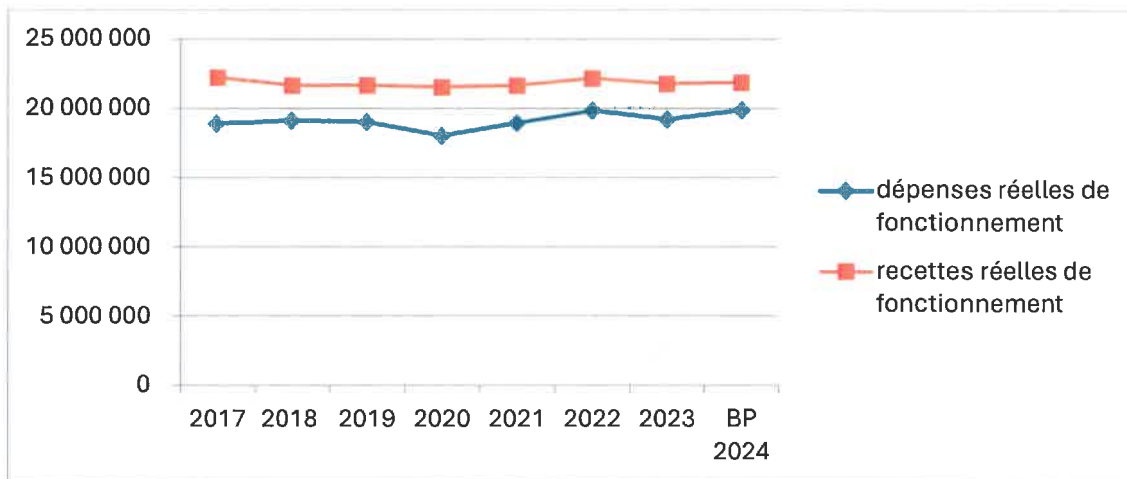
La délibération tarifaire votée en septembre 2023, applique une augmentation de 2% sur les prestations proposées.

L'exercice 2024 ne tient plus compte des refacturations du personnel du budget transport depuis cette année suite à l'intégration de celui-ci dans le budget principal (près de 110 000€), ni de celles de l'électricité de l'épicerie sociale et de la résidence Autonomie Eugénie Cotton.

B. Les dépenses du budget communal :

dépenses et recettes de fonctionnement 2017-2024

exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
dépenses réelles de fonctionnement	18 901 071	19 105 215	19 021 912	18 057 195	18 954 032	19 841 884	19 219 936	19 859 540
recettes réelles de fonctionnement	22 239 593	21 664 668	21 672 556	21 544 450	21 657 324	22 193 960	21 802 646	21 872 075
Épargne de gestion : RRF-DRF + intérêts de la dette - cessions	4 108 208	2 957 334	3 182 399	4 188 819	3 304 912	2 954 677	3 135 704	2 499 947
Épargne brute : RRF-DRF-cessions	3 195 321	2 098 334	2 379 644	3 442 331	2 621 162	2 334 136	2 581 009	2 012 536
Épargne nette ou CAF nette : épargne brute - remboursement en capital	1 517 747	361 925	573 455	1 562 872	664 770	296 965	459 020	-198 513



Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 évoluent de +3% par rapport au réalisé 2023, nonobstant la ligne des dépenses constituant la réserve qui permet de retenir un niveau de fonds de roulement raisonnable.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 sont en légère hausse par rapport au réalisé 2023.

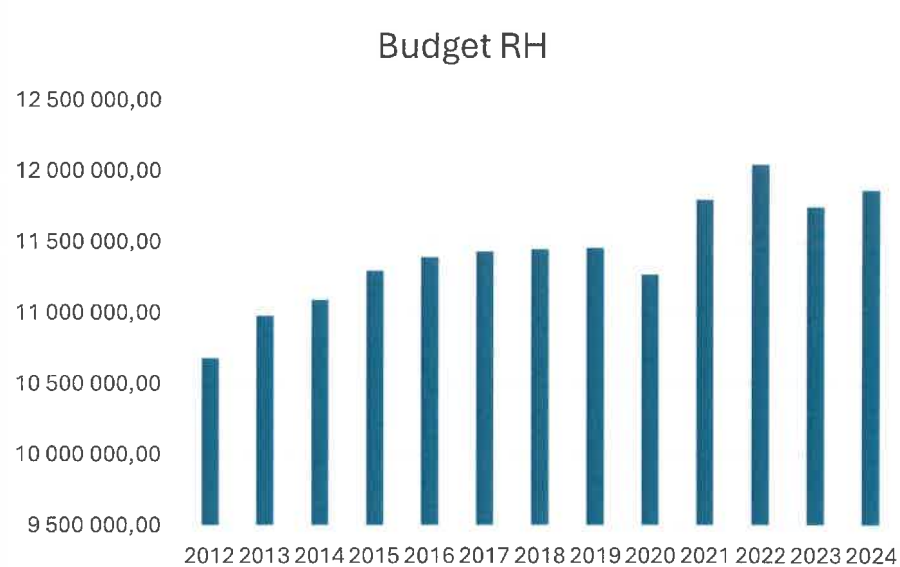
Même si les intérêts de la dette diminuent, le remboursement en capital creuse notre épargne nette.

C. Evolution des dépenses de personnel

Le budget consacré par une collectivité à son personnel constitue un enjeu financier stratégique majeur eu égard à la place qu'occupe ce budget dans les dépenses de fonctionnement des collectivités. En 2024, les dépenses de personnel représentent un peu plus de 60%. Elles augmentent en 2024 de 3.07% par rapport au réalisé 2023, alors qu'elles avaient diminués de 3% en 2023.

Elles tiennent compte d'une revalorisation du point d'indice au 1^{er}/01/24 (5 points d'indice majorés pour tous) chiffrée à 352 508 €, de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) et de la PPA (Prime Pouvoir d'Achat).

La gestion prévisionnelle des emplois est impactée par ces augmentations de rémunérations et nécessite de poursuivre la rationalisation du fonctionnement des services.



L'élaboration, le suivi et la maîtrise de la masse salariale justifient une attention constante.

Les différentes revalorisations intervenues en 2023 :

- Relèvement de l'indice minimum de traitement au 01/01/2023 (de 352 à 353)
- Attribution de points d'indice majoré différenciés pour indices but de 367 418 ;
- Revalorisation du SMIC au 01/05/2023 +2.2%
- Relèvement de l'indice minimum de traitement au 01/05/2023 (de 353 à 361)
- Revalorisation du point d'indice au 01/07/2023 +1.5% ;
- Elargissement du champ d'application du complément de traitement indiciaire de traitement (CTI) à d'autres agents publics +49 points d'indice avec effet rétroactive au 01/04/2022 ;
- Prolongation de la GIPA

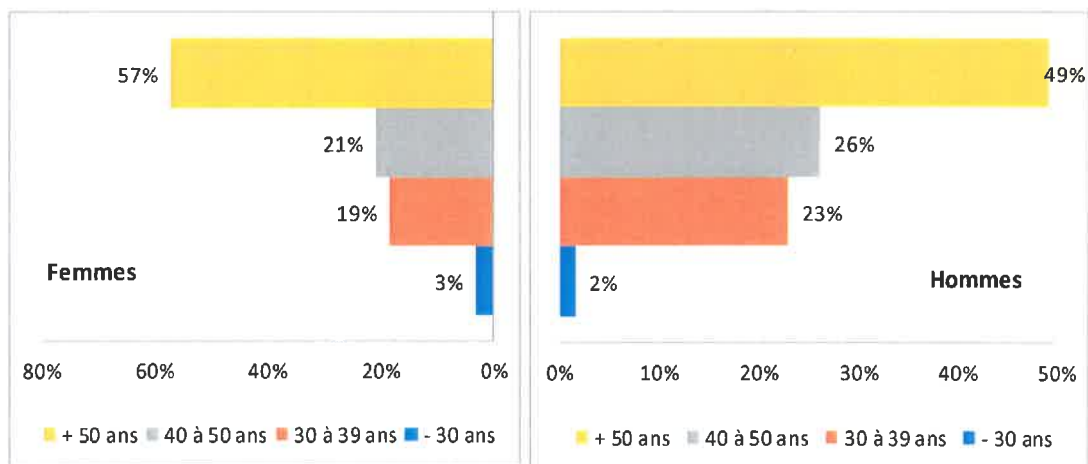
Evolution du nombre d'agents titulaires

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
2013	233	233	233	232	233	232	232	231	233	231	231	230
2014	234	234	233	233	233	233	230	228	226	223	222	222
2015	221	221	220	221	221	219	219	218	218	217	217	217
2016	223	222	221	221	219	219	216	216	216	216	216	216
2017	222	220	218	218	219	217	223	223	223	219	218	218
2018	220	220	220	219	217	218	216	215	214	214	211	211
2019	214	214	215	213	211	211	210	208	205	205	206	207
2020	212	211	211	209	208	208	206	206	210	211	209	209
2021	204	203	203	201	201	201	204	205	206	205	203	204
2022	208	207	204	204	204	202	200	197	195	193	194	195
2023	186	187	188	188	187	187	187	185	185	184	184	185
# entre 2013 et 2023	-47	-46	-45	-44	-46	-45	-45	-46	-48	-47	-47	-45

La Ville compte aujourd'hui 185 agents titulaires soit 10 agents de moins qu'en 2022.

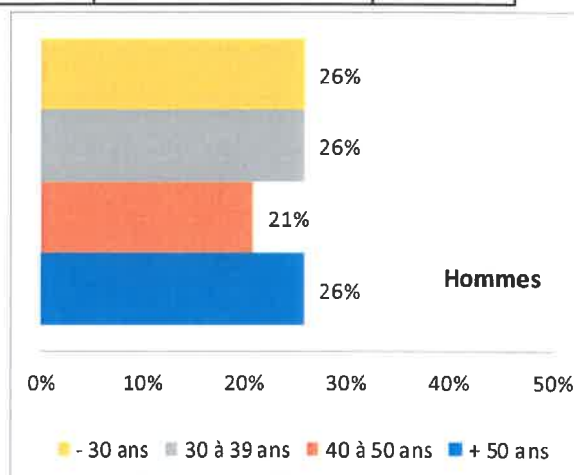
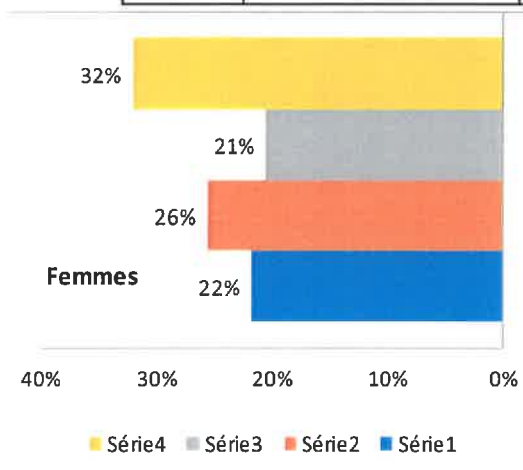
Pyramide des âges - Titulaires

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	71	57%	30	49%
40 à 50 ans	26	21%	16	26%
30 à 39 ans	23	19%	14	23%
- 30 ans	4	3%	1	2%
Total	124	100%	61	100%



Pyramide des âges - Contractuels permanents

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	17	22%	9	26%
40 à 50 ans	20	26%	7	21%
30 à 39 ans	16	21%	9	26%
- 30 ans	25	32%	9	26%
Total	78	100%	34	100%



D. La Capacité d'autofinancement 2014-2023 de la ville

(CAF ou Epargne Brute)

La CAF brute représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la ville et se doit d'être améliorée en augmentant les efforts en fonctionnement : moins de dépenses et plus de recettes, afin de pouvoir réaliser des investissements sans appel l'emprunt.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des contributions directes	6 841 090	6 881 609	7 029 660	6 970 619	6 842 830	6 983 552	7 204 673	7 409 508	4 765 897	4 816 437	5 168 528	5 265 99
Fiscalité transférée	653 449	653 449	653 449	653 449	653 449	652 747	653 247	653 247	653 247	653 247	653 247	653 24
Fiscalité indirecte	9 684 965	9 768 898	8 974 506	8 861 053	8 998 579	9 087 330	9 091 706	9 093 849	9 163 358	9 283 443	9 134 201	9 087 87
Dotations	2 307 888	2 216 969	2 011 858	1 726 461	1 600 987	1 753 823	1 776 894	1 991 747	4 534 359	4 705 886	4 876 409	4 995 22
Autres recettes d'exploitation	2 860 226	2 677 528	3 235 914	3 830 700	4 143 747	3 187 217	2 946 036	2 395 799	2 540 464	2 734 947	1 970 261	1 869 73
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 347 629	22 198 453	21 905 387	22 042 282	22 239 693	21 664 669	21 672 557	21 544 450	21 657 324	22 193 900	21 602 646	21 872 07
Charges à caractère général (chap 011)	4 057 375	4 012 864	3 199 491	3 418 403	3 104 718	3 321 770	3 385 407	2 866 985	3 007 609	3 578 327	3 463 983	3 754 05
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	10 983 928	11 097 264	11 303 776	11 397 065	11 439 959	11 397 730	11 273 177	11 140 938	11 654 224	12 051 529	11 614 042	11 970 94
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 071 188	3 260 405	3 224 392	3 099 658	3 031 737	3 084 060	3 160 575	2 944 255	3 142 693	3 201 458	3 391 384	3 428 60
Intérêts de la dette (art 66111)	828 511	1 414 822	2 093 389	481 613	912 887	858 782	802 754	746 488	683 751	620 541	554 696	487 41
Autres dépenses de fonctionnement	474 391	584 651	47 910	838 956	411 769	442 872	400 000	358 529	465 756	390 028	195 831	218 52
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 415 392	20 370 006	19 868 958	19 235 705	18 901 071	19 105 215	19 021 912	18 057 195	18 954 032	19 641 884	19 219 936	19 859 53
Epargne de gestion	3 361 448	3 127 938	4 120 368	2 710 643	4 108 208	2 957 116	3 182 399	4 488 818	3 304 912	2 954 677	3 135 706	2 499 94
Intérêts de la dette	828 511	1 414 822	2 093 389	481 613	912 887	858 782	802 754	746 488	683 751	620 541	554 696	487 41
Epargne brute	2 532 937	1 713 116	2 026 979	2 229 030	3 195 321	2 098 334	2 379 645	3 442 330	2 621 162	2 334 136	2 581 009	2 012 53

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute, est affectée la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. La CAF est de 2 581 000€ fin 2023 mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget. En effet, les opérations d'ordre budgétaire (OOB) contribuent l'équilibre. Le capital doit être financé avec les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges répartir.

L'épargne nette est impactée par le remboursement en capital, elle est très fragile et malheureusement anticipe une possible dégradation budgétaire à venir. L'enjeu budgétaire des années à venir, sera de compenser par des efforts poursuivis de rationalisation des dépenses en fonctionnement et des recherches de recettes supplémentaires pour continuer le programme visant à améliorer le patrimoine immobilier de la Ville.

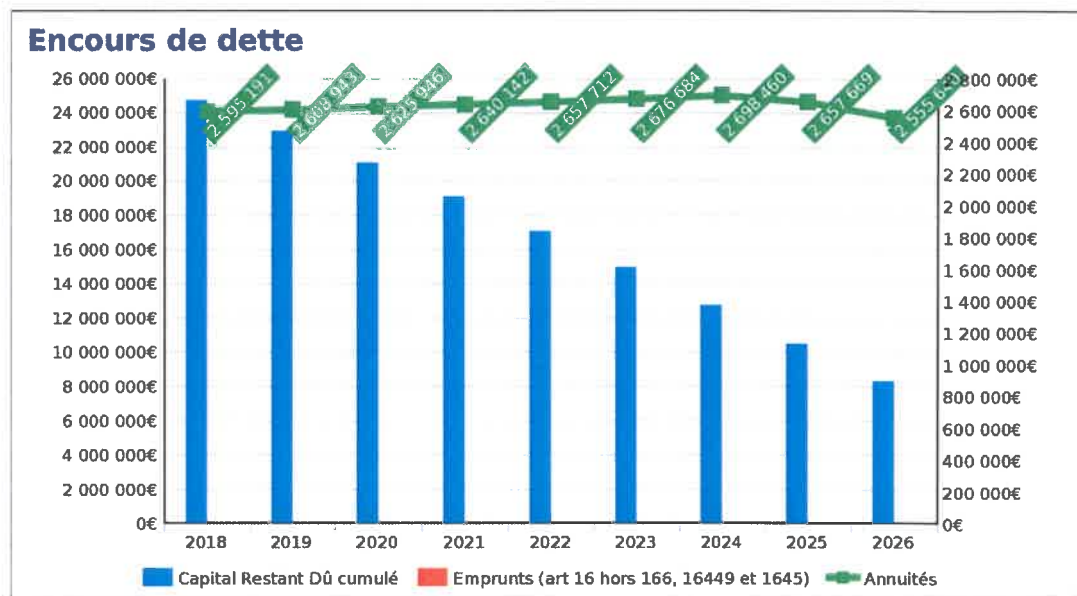
E. L'endettement :

Les charges financières :

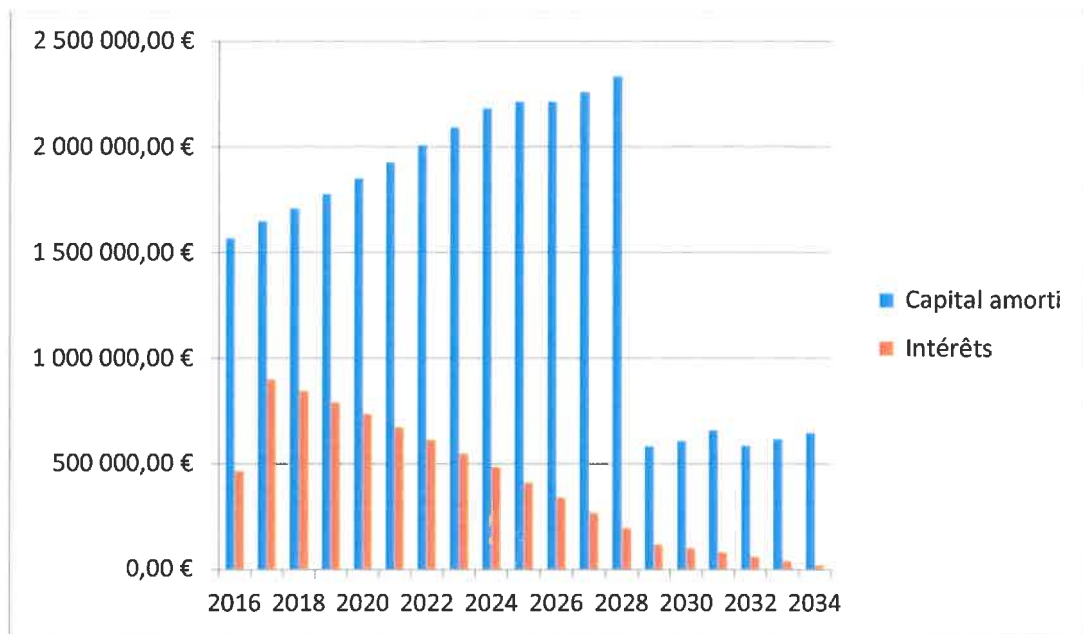
Elles se composent pour 2024 d'intérêts à hauteur de 487 412 € en comptabilisant les ICNE (intérêts courus non échus) et du remboursement en capital pour 2 211 048 € (hors ligne de trésorerie).

Le capital à rembourser augmente jusqu'en 2028 où il atteindra 2 333 300 euros.

Encours de la dette :



Structure de la dette :

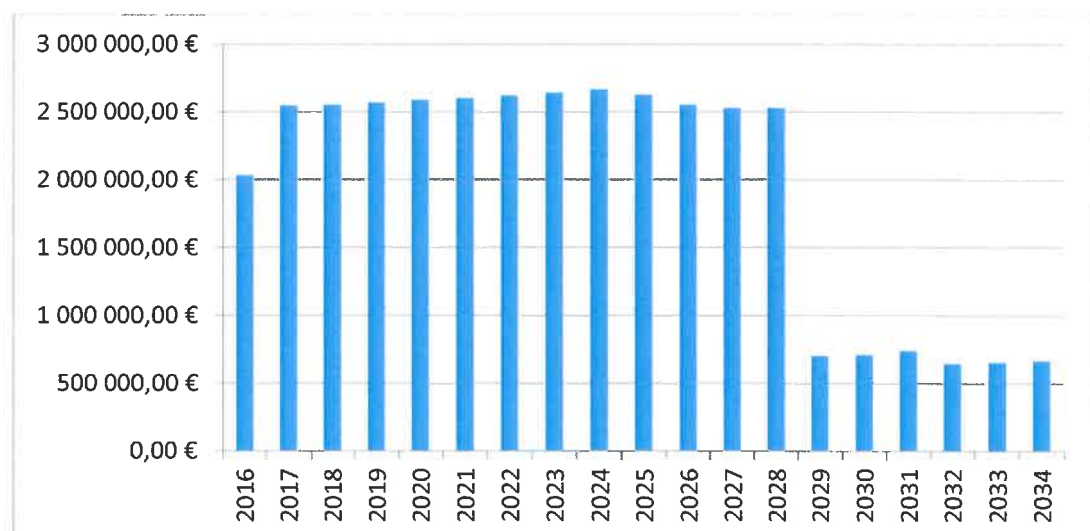


La dette de la Ville de Grand Couronne est composée de 4 lignes pour un capital restant dû de 14 965 191 € au 31/12/2023.

Le taux moyen est de 3,25% pour une durée de vie résiduelle de 9 ans et 9 mois. L'encours est composé à 100 % d'emprunts à taux fixe, permettant une bonne visibilité sur les flux futurs.

La dette est indexée à 100% sur le risque le plus faible possible (1A) au sens de la Charte de bonne conduite.

Profil d'extinction de la dette :



Dette par année

	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	13 515 235,52 €	11 235 414,80 €	8 936 066,76 €	6 668 245,31 €	4 335 420,83 €	799 569,36 €
Capital payé sur la période	2 211 048,65 €	2 243 111,02 €	2 213 670,48 €	2 259 346,90 €	2 333 298,37 €	616 677,88 €
Intérêts payés sur la période	487 411,74 €	414 557,48 €	341 969,69 €	270 752,24 €	197 563,90 €	41 272,28 €
Taux moyen sur la période	3,25%	3,24%	3,25%	3,25%	3,26%	3,26%

État généré au 01/03/2024

V. Les Orientations budgétaires de la commune

Rappel des missions obligatoires de la collectivité

Missions obligatoires de la collectivité ; quels que soient les moyens, la collectivité doit obligatoirement rendre les services suivants :

- Education : équipement, entretien et rénovation des écoles.
- Administration générale : Etat civil, titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité), recensement militaire, élections, funéraire (cimetières avec Cavurnes, cases de Columbarium, jardins du souvenir, ossuaires perpétuels), les cérémonies patriotiques
- Urbanisme : actes et autorisations liées au droit des sols.
- Prévention et gestion des risques : la réserve communale
- Entretien du patrimoine : bâti communal, espaces publics à entretenir.
- Tranquillité, sécurité et salubrité publique
- Aides sociales via le CCAS
- Demandes de logements sociaux enregistrées.

Rappel des missions facultatives de la collectivité

A périmètre constant il faut prévoir des moyens pour assumer les services complémentaires existants tels que:

- Périscolaire/extrascolaire : restaurants, centre de loisirs, locaux jeunes, espaces d'accueils périscolaires...
- Petite enfance : multi-accueil, Relai Petite Enfance (RPE), aires de jeux ...
- Culture : bibliothèque, ludothèque, salle de spectacles, soutien au Conservatoire à rayonnement départemental...
- Animation de la ville : programmation culturelle traditionnelle, Quartiers d'été et d'hiver, Les Estivales, Animations spécifiques dans les QPV...
- Sport : animation sportive et de nombreux équipements sportifs (dojo, terrain de rugby, terrain de football, salle de remise en forme, piscine olympique, courts de tennis couvert et extérieur, halle de pétanque, gymnases omnisport, salles polyvalentes, city-stades, anneau cycliste, skate-park, pas de tir à l'arc, Pumptrack et Mobi'Ludique, terrains extérieurs d'activité sportive...
- Communication institutionnelle : magazine municipal, site Internet et réseaux sociaux, imprimés et flyers, campagnes grand format.

- Citoyenneté et vie associative : subventions aux associations, Forum des associations, accompagnement et aide pour les rendez-vous et manifestations associatives, soutien actif au jumelage avec les deux villes allemandes, soutien financier aux échanges scolaires, organisation de manifestations à but civique auprès de la population.

A. Objectif visant à contenir les évolutions subies des dépenses de fonctionnement

Les impacts liés aux bouleversements économiques qui ont débuté il y a près de deux ans ont été soit immédiats comme pour les dépenses d'énergie, soit progressifs et ressentis jusqu'au terme de l'année 2023 comme pour les dépenses de matériaux ou d'alimentation. Ces ajustements et correctifs sont différés, parfois rétroactifs, et imposés par les prestataires économiques dans tous les domaines pour des motifs tirés du contexte international et des contraintes d'approvisionnement directes ou indirectes. Cette tendance aux réajustements n'est pas terminée et prise en compte en 2024.

Les coûts affectés aux achats publics et ceux liés aux consommations de fluides restent élevés et l'amélioration de la situation notamment sur le gaz ou l'alimentaire sera constatée avec plusieurs mois de décalage au niveau communal. Ces améliorations seront néanmoins rattrapées par les hausses de l'électricité ou encore des assurances dont les conditions et les primes sont nettement plus défavorables d'année en année. Situation partagée par d'autres collectivités et ayant entraîné une sollicitation parlementaire par les élus de la commune de Grand Couronne.

Des marchés en cours de renouvellement ou récemment renouvelés seront résiliés à date anniversaire pour permettre de remettre en concurrence des prestations à des coûts compatibles avec la réalité économique plus favorable.

Avec un effectif pourtant maîtrisé, en considération des règles statutaires applicables, les charges de personnel poursuivent une évolution significative due à la revalorisation régulière du point d'indice, la refonte des grilles de carrières, des augmentations de cotisations, le rallongement des délais de traitement de situations avec revenus de remplacements nécessitant de recourir à des recrutements en renforts. Le contrôle de ces dépenses ne peut être ajusté que par des mesures externes aux déroulés de carrières et à la rémunération, c'est-à-dire en différant des recrutements ou en réévaluant les nécessités de remplacements.

Sur le plan des dépenses en matière d'accompagnements, une augmentation résulte également de la nécessité d'une présence plus forte auprès de la population et de davantage de services de proximité en cette période contrainte économiquement. La subvention au CCAS est donc plus élevée et les dispositifs dans les quartiers plus nombreux.

L'objectif sur le budget 2024 est toujours celui d'un maintien complet des services publics proposés, sans impacter dans les mêmes proportions que l'inflation les tarifications des activités et services rendus. Par ailleurs, si la conjoncture économique doit évoluer plus favorablement que les deux dernières années, l'expérience montre que les aléas en la matière doivent être intégrés et anticipés pour être contenus et surmontés ; Surtout lorsque les mesures de soutiens aux collectivités comprennent des caractéristiques et conditions qui ne permettent pas à Grand Couronne d'en bénéficier.

Le budget 2024 qui prend en compte les effets prolongés de la dégradation économique des deux années passées, vise donc la pérennité de la qualité du service public rendu à la population ainsi que la préservation et le développement des carrières des agents.

B. Objectifs réajustés des dépenses d'investissement

La volonté de résoudre les difficultés énergétiques des bâtiments communaux, est un souhait exprimé en 2023 et à cet effet, un diagnostic complet des bâtiments a été voulu pour planifier dans le PPI ces travaux puisqu'aucune expertise de l'ensemble du patrimoine immobilier et notamment celui affecté à l'usage du public n'avait été réalisée à ce jour.

La mise en place de ce schéma immobilier pluriannuel a cependant dû être différé en raison des circonstances locales intervenues dans l'année.

En effet deux évènements majeurs bouleversent les projets d'investissements prévus de 2024 à 2026 initialement :

- La mise en évidence à l'arrêt technique de la piscine de nombreux travaux d'urgence avant réouverture au public et qui atteignent en 2023 près d'un million d'euros ;
- L'incendie d'une partie du local de stockage de véhicules au centre technique municipal entraînant la perte de cinq véhicules dont la balayeuse.

L'endettement très élevé de la commune, ne permet ni de recourir à l'emprunt ni de dégager suffisamment d'épargne pour réaliser les projets d'investissement. Le financement est donc réalisé grâce à l'effort de conservation des réserves qui a permis d'absorber les coûts imprévus et à l'effort de recherche des subventions.

La municipalité réajuste pour 2024 les projets d'investissement dans un esprit de prudence compte tenu de tous les aléas qui s'enchainent depuis le début du mandat (crise sanitaire, crise énergétique, inflation, piscine, nombreuses réparations dues à la vétusté des bâtiments notamment des toitures, incendie au CTM).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement adapté prévoit à titre principal les investissements suivants pour le budget 2024 :

- La poursuite de la renaturation de la cour de l'école Victor Hugo élémentaire et du nouveau bâtiment d'accueil dédié au périscolaire.
- L'acquisition d'une balayeuse de remplacement
- Le renouvellement de la flotte automobile poursuivi en faveur de véhicules non polluants en réponse à la vétusté avancée de la flotte automobile actuelle.
- La mise aux normes du terrain de rugby
- Des travaux d'accessibilité à poursuivre pour pallier ce qui aurait dû être réalisé depuis 2015
- Des aménagements d'espaces publics (places, allées)
- La renaturation de la cour d'école Ferdinand Buisson.
- La modernisation de l'accueil de la Mairie
- L'amélioration des aménagements du cimetière de Grand Couronne
- Le développement de la vidéoprotection
- Des travaux dans les deux églises
- Des investissements numériques pour remplacer le parc informatique vétuste et permettre le raccordement à la fibre de la ludothèque et l'école Picasso.

C. Les orientations budgétaires en recettes

La fiscalité sera contenue par le taux communal appliqué et la réévaluation des tarifs pratiqués pour services rendus préservée avec l'application d'un taux faible, éloigné de la réalité de l'inflation connue en 2023 afin de ne pas impacter les Grand-couronnais.

La priorité est donc donnée en 2024 comme cela a été effectif en 2023 aux recherches de recettes en fonctionnement et en investissement, auprès des partenaires institutionnels et grâce à une élaboration soignée et argumentée des dossiers de financements présentés. Une veille relative aux appels à projets et aux subventions thématiques est mise en place et une démarche relative au mécénat est accentuée.

Comme les années antérieures, un travail est poursuivi concernant la maîtrise des charges, la négociation des devis, la réactualisation des marchés en cours, la mutualisation de moyens et le changement de pratiques.

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Grand-Couronne, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire.

Présents : Julie LESAGE, Pascale LE MOAL, Hamid BELAGGOUNE, Karima BAZIZ, Guillaume CHARLEMEIN, Manuella DE ARAUJO, Prijo TIARCI, Hélène PELLI, Bernadette GRUEL, Patrick DUBOC, Alain EVENO, Lynda BENTIFRAOUINE, Sébastien GUERSENT, Cédric STOCKLEY, Julien SALEH, Marion RENAUDAT, Hélène KAFI, Denis SAGOT, Laurence LEFEBVRE, Julien DUGNOL, Salomé DUVAL, Patrick VESCHAMBES, Bruno COURTOIS.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Fabrice RAOULT donne procuration à Pascale LE MOAL.
Taner KOTAN donne procuration à Hélène KAFI.
Sébastien BRAILLARD donne procuration à Manuelle DE ARAUJO.
Cathy SEBTI donne procuration à Hamid BELAGGOUNE.
Secilya KOTAN donne procuration à Julien SALEH.
Souhila BAKOUR donne procuration à Denis SAGOT.

Monsieur Sébastien GUERSENT a été désigné secrétaire de séance.

DFIN02-12032024 : Evolution du Plan Pluriannuel d'Investissement de la ville de Grand-Couronne.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le plan pluriannuel d'investissement approuvé par délibération du 28 septembre 2021 et adapté par délibération du 20 septembre 2022,

RAPPORT

La gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil de pilotage financier et politique qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville et des financements qui leurs sont théoriquement attribués chaque année, sur 6 ans.

Evolutif, il doit être actualisé et ajusté selon les progressions de l'environnement économique, technique et juridique annuellement. Il s'agit donc d'un support de gestion financière programmatique sur la durée du mandat, d'une feuille de route à destination de tous les habitants comprenant les opérations et leur phasage dans le temps. L'ensemble est élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité et contient les projets phares de l'équipe municipale en place ainsi qu'une enveloppe globale destinée à la conservation du patrimoine et au renouvellement de biens d'équipement.

Dans le contexte local de l'année en cours, de nombreux bouleversements doivent être pris en compte et plus spécifiquement les travaux d'urgence de la piscine et les impacts de l'incendie d'un bâtiment au centre technique municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240312-DFIN02-12032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 25/03/2024

La perspective générale reste axée sur l'intérêt direct à la population des investissements projetés et la priorité reste donnée à la rénovation énergétique et la sauvegarde du patrimoine communal à l'état général inquiétant.

Pour rappel, le PPI est ajusté pour la période 2024 à 2026, en considération des capacités financières très dégradées de la commune dont le budget est lourdement affecté par l'emprunt et des charges de fonctionnement qui bien que raisonnées sont rattrapées par une inflation forte.

Il est proposé d'adopter le plan pluriannuel d'investissement ajusté, présenté en annexe à la présente délibération.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. CHARLEMEIN,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 contre,

Le conseil municipal,

Décide

- D'approuver le contenu du PPI comme exposé en annexe jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Madame Le Maire,

Julie LESAGE

Le Secrétaire de séance

Monsieur Sébastien GUERSENT



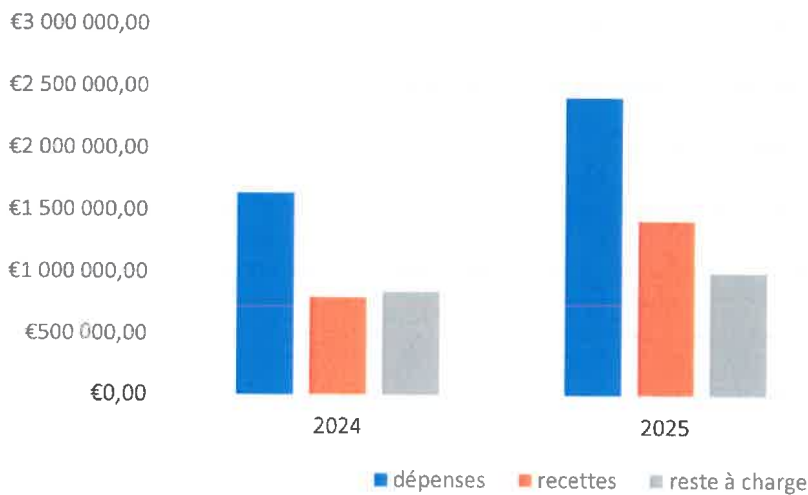
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

ANNEXE - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2024/2025/2026

	PROJETS	DEPENSES	RECETTES TOTALES	%
2024				
Accueil de la mairie	Borne d'accueil tablette tactile 32" PMR + Ecran numérique public Travaux accueil Mairie	55 676 0 €	9 375,00€	16.83%
Mobiliers	Equipement de propreté et entretien, bureautique, équipements d'animations, matériels ergonomiques	43 197.80 €	3 490,00 €	11.18%
Vidéoprotection et équipements de sécurité	Vidéoprotection, laser, mise en sécurité des bâtiments, équipements PPMS, transmissions radio	109 540.20 €	61 194.92 €	55.86%
Informatique et numérique	Matériels, logiciels, raccordements fibre	91 211.80 €	8 138,50 €	8.92 %
Rénovation de bâtiments communaux et accessibilité	Travaux dans les bâtiments, piscine, accessibilité	156 257.00 €	118 914.61 €	76.10%
Eglises	Remplacement de l'éclairage Eglise Saint Antoine et travaux sur la voute église st martin	89 500,00 €	25 520. 83 €	28.51%
Ecoles	Renaturation de l'école Buisson	125 000,00 €	84 635,42 €	81,25%
	Renaturation de l'école VHE	257 460,00 €	134 093,75 €	62,50%
	Création d'un bâtiment Périscolaire	322 540,00 €	225 845,82 €	84,03%
Véhicules	Achat Balayeuse	116 000,00 €	12 500,00 €	12,93%
	Renouvellement flotte automobile	87 000,00 €	36 250,00 €	50,00%
Aménagements	2 jeux square Varlin	35 000,00 €	7 291,67 €	25,00%
	Aménagements extérieurs quartier des Bouttières	80 000,00 €	53 333,33 €	80,00%
	Aménagement de parcs et allées piétonnes	20 000,00 €	4 166,67 €	25,00%
	Cimetière	29 466,00 €	6 138,75 €	25,00%
	Mise aux normes du terrain de rugby	21 000,00 €	4 375, 00 €	20.83%
TOTAL		1 638 848,80 €	795 264,27 €	48,52%
2025				
	Rénovation de l'Avant-Scène	225 000,00 €	80 000,00 €	42,67%
	Parking Végétalisé	100 000,00 €	62 500,00 €	75,00%
	Rénovation accueil Périscolaire Brossolette et local des Essarts	450 000,00 €	300 000,00 €	80,00%
	Renaturation Brossolette primaire	200 000,00 €	133 333,33 €	80,00%
	Cadre de vie et espaces publics	41 750,00 €	8 697,92 €	25,00%
	Vidéoprotection	100 000,00 €	45 000,00 €	54,00%
	Flotte automobile	87 000,00 €	36 250,00 €	50,00%
	Rénovation de locaux	134 000,00 €	89 333,33 €	80,00%
	Informatique et numérique	80 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Ludothèque (agrandissement et rénovation)	500 000,00 €	333 350,00 €	80,00%
	Toiture Helene Boucher	500 000,00 €	333 333,33 €	80,00%
TOTAL		2 417 750,00 €	1 421 797,91 €	58,81%
2026				
	Aménagement paysager Essarts	140 000. 00 €	70 000,00 €	50,00%
	Rénovation dortoir patio préau VHM	350 000,00 €	233 333,33 €	80,00%

Cadre de vie et espaces publics	41 750,00 €	17 395,33 €	50,00%
Vidéoprotection	100 000,00 €	65 833,33 €	79,00%
Flotte automobile	87 000,00 €	36 250,00 €	50,00%
Rénovation de locaux	134 000,00 €	89 333,33 €	80,00%
Informatique et numérique	80 000,00 €	0,00 €	0,00%
Toiture/isolation thermique bibliothèque	800 000,00 €	533 333,33 €	80,00%
TOTAL	1 592 750,00 €	1 045 478.65 €	65.63%

investissements 2024-2026



Subventions 2024



■ Métropole ■ Départ. 76 ■ Etat

Subventions 2025



■ Métropole ■ Départ. 76 ■ Etat ■ CAF

Subventions 2026



■ Métropole ■ Départ. 76 ■ Etat ■ FIPHFP

Financement du PPI

5 649 348.80 euros d'investissement 2024-2026 avec un reste à charge pour la commune de 2 386 807.97 une fois les subventions déduites, soit une moyenne annuelle nette d'investissement de 795 602.65 euros par an.